

Commune de **VILLENES-SUR-SEINE**

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **SI PPR/2021-OIS**

du **22/06/2021**

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

PPRI Seine et Oise

date **30 juin 2007**

aléa **Inondation**

PPRn Médan-Villennes

date **20 mars 2007**

aléa **Mouvement de terrain**

date

aléa

Les documents de référence sont :

DDRM

Consultable sur Internet

PPRI Seine et Oise et PPRn Médan-Villennes

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

	date		effet	
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

	date		effet	
	date		effet	

effet

effet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

zone **5**

Moyenne

zone **4**

Modérée

zone **3**

Faible

zone **2**

Très faible

Zone **1**

pièces jointes

5. Cartographie, remarques et observations

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEAT, <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date de parution :

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet


Thomas LAVIELLE

Maître d'ouvrage
Préfecture des Yvelines

Service interministériel
de défense et de protection civile
Bureau de la prévention des risques
et de la sécurité de public

L. rue Jean Héribin
78000 VERSAILLES Cedex
Tél: 01 31 47 11 00



Risques naturels:

PPRn approuvé ou prescrit ou arrêtés préfectoraux pris au titre de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme

- Périimètre de risque d'inondation
- Périimètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux
- Périimètre de risque retrait-gonflement des argiles

Risques technologiques:

- PPRt approuvé ou périmètre prescrit
- Périimètre de risque technologique

Limites:

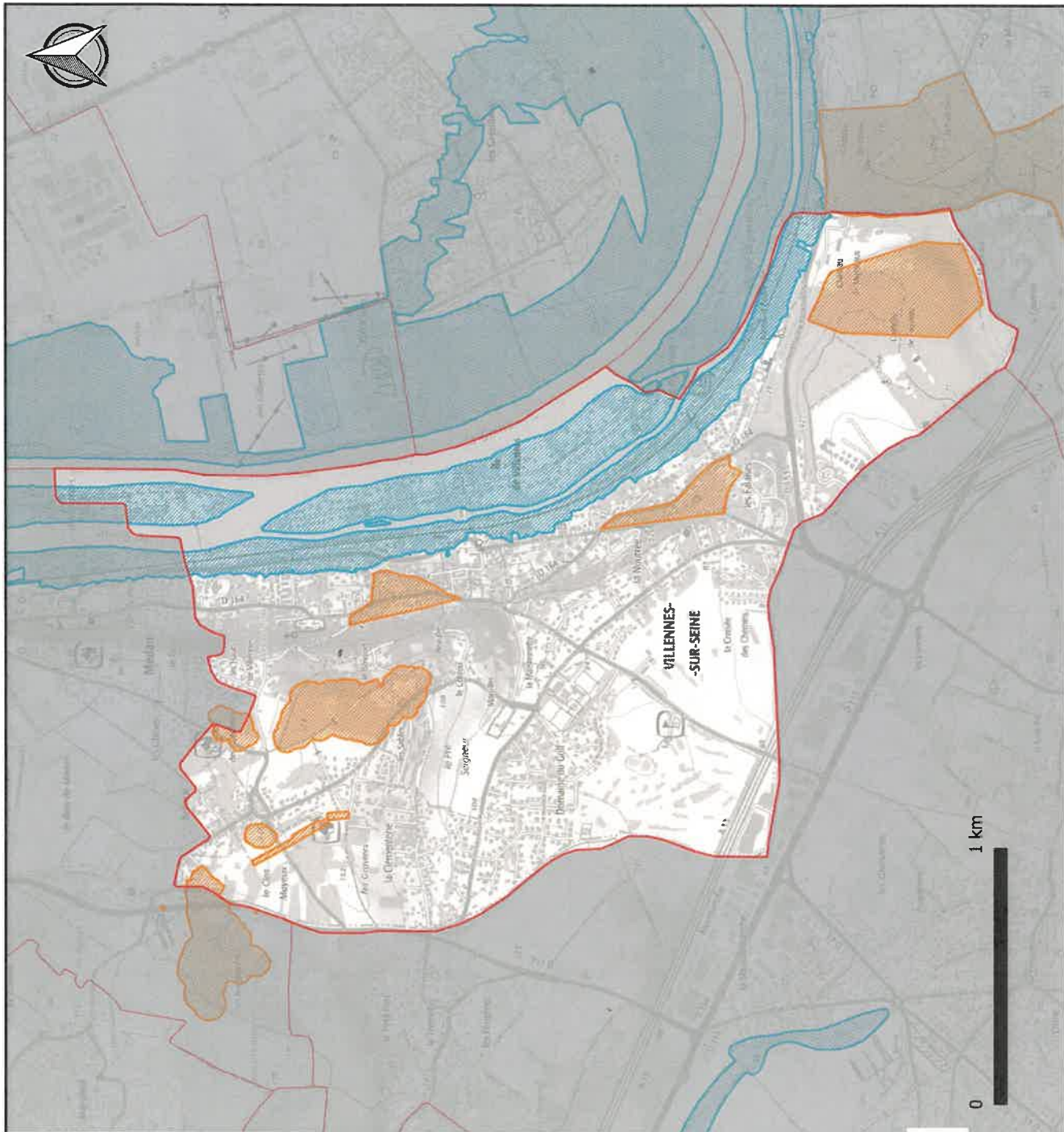
- Communales

Avertissement:

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique, il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

Maître d'ouvrage

Direction départementale des territoires des Yvelines
Service de l'urbanisme / Paysages, risques et nuisances
35, rue de Noailles 92115
78111 VERSAILLES cedex
Tel: 01 30 04 30 00



Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs
Département des Yvelines - Commune de **VILLENES-SUR-SEINE**

Source de données: PPRi et R.111-3 inondation :
DDT78, PPRo et R.111-3 mouvement de terrain :
DDT78 et ICC, PPRt : DDT78 et DRIEE-94
Fond cartographique numérique: SGMN 256IGN - BD Cartho@IGN

Statut: DDT78/PPRt/CCI ASSOCIATION PARCOURS
IN ZONAGES RISQUE_MAJ/IGNL
Villennes sur Seine 94018-09

Date: 17/02/2021

Diffusion: PUBLIC

Échelle: (A3)